

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1763 21 août 2007

SOMMAIRE

Advanzia Bank S.A84598	Marie Etoile Holding S.A	84611
ArcelorMittal84611	Marie Etoile S.A	84611
ATM S.A 84582	Marple Holding S.A. SPF	84590
Axe Real Estate S.A 84579	M-Square Management S.à.r.l	84578
Benneman S.A	ND Europe S.à r.l	84623
Beres S.A 84616	New Rive Gauche S.à r.l	84580
Bornbet GmbH84578	Parfin S.A	84624
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l 84587	Perfas S.A.H	84622
Cairnbulg Investments S.A	Procter International S.A	84579
Citadel Global Trading S.à r.l 84610	Provimlux Opera S.A	84582
Compagnie Financière Céleste S.A 84586	REA Europe S.à r.l	84622
Compagnie Financière Sauvignon S.A 84610	REA Lux 1 S.à r.l	84622
Cri-Cri S.à r.l 84580	Rossini Real Estate S.à r.l	84601
CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A.	Salon Ferny Sàrl	84580
84608	SangStat Luxembourg S.à r.l	84590
Daher International Development S.A 84587	S.C.I. Gralo	84610
Dominion Capital (Europe) S.A 84624	Security Investment S.A	84597
Emerald Advisory Services and Equity In-	SL-BIS s.àr.l	84597
vestments S.A 84601	S.P. Constructions S.à r.l	84581
Erdi S.A 84579	Stilina S.A	84578
ET SI, s.à r.l84581	Sully S.A	84585
F.D.V. Holding S.A	Taxis-Ambulances Morgado Sàrl	
F.D.V. S.A	The Business Concept Company S.à r.l.	
Fleurs Grenadine II S.à r.l 84623		84619
Folio S.A	TIAA Lux 1	84619
G.C. Carrelages84581	TIAA Lux 2	84623
Guyana Holding S.à r.l84590	TIAA Lux 3	84624
HM Réalisations S.A84587	Tinola Holding S.A	84581
Institut de Beauté Bellissima S.à r.l 84586	Vagor S.A	84586
"International Buildings Trade S.A." 84578	VAM Advisory S.A	84612
Intertransit Lux S.à r.l	Vitis Vinifera SA	84598
Italtractor ITM S.A84607	Wind Real Estate S.A	84624
La Fayette Lux 284623	Yellowstone Holdings S.à.r.l	84590
Livio Fior S.A		



"International Buildings Trade S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 98.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083160/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05089. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Bornbet GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.241.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083164/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05097. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Stilina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.244.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083165/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04726. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

Extrait de la décision de l'associe unique en date du 2 juillet 2007

L'associé unique décide d'affecter, compte tenu de l'existence d'un Comité de gérance composé de gérants de catégories A et B, la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. à la catégorie A de gérants.

La société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. pourra donc engager la société par sa seule signature ou par sa cosignature conjointe et obligatoire avec un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M-SQUARE MANAGEMENT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007083200/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Erdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.385.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083168/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05083. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Procter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 43.897.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007083173/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Intertransit Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 89.107.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083185/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04612. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Axe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 59.295.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007083472/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04557. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Cri-Cri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 67.831.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083190/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04608. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Salon Ferny Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 66.909.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083196/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04611. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

New Rive Gauche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.799.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083201/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04558. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Folio S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.960.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083214/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



G.C. Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 113.098.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083202/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04569. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

ET SI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083203/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04613. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

S.P. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7733 Colmar-Berg, 39, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.711.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083204/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04592. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Tinola Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.634.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 juin 2007 a nommé

M. Michael Staub, directeur de sociétés, Tödistrasse 44, CH-8027 Zürich, nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Andrew George David.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2009 approuvant les comptes de 2008.

Pour TINOLA HOLDING S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007083222/783/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



ATM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 80.346.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083205/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04575. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Taxis-Ambulances Morgado Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 136, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.802.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083206/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04577. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Provimlux Opera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.611.

In the year two thousand seven, on the 20 day of June.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PROVIMLUX OPERA S.A., a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituted by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on August 8th 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1459 of October 9th, 2002 (hereinafter referred to as the «Company»).

The articles of association have been amended pursuant to the following deeds:

- a deed of Maître Joseph Elvinger, dated November 19th, 2002, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 42 of January 15th, 2003, page 1973;
- a deed of Maître Joseph Elvinger, dated January 29th, 2003, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 315 of Mars 24th, 2003, page 15100;
- a deed of Maître Jacques Delvaux, dated 19 June 2007, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Ms Catherine Messang, attorney at law, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Carine Lecoq, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Catherine Messang, attorney at law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of One Million Three Hundred and Sixty-Five Thousand Six Hundred and Sixty-Six Euros (EUR 1,365,660.-) so as to bring the share capital from One Million Three Hundred and Ninety-Six Thousand Six Hundred and Sixty Euros (EUR 1,396,660.-) to Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) by way of redemption and cancellation of One Hundred and Thirty-Six Thousand Five Hundred and Sixty-Six (136,566) class A shares representing the entirety of the class A shares;
 - 2. Amendment of Article 5.1 first paragraph of the articles of association of the Company;



- 3. Introduction of a new paragraph one into Article 7 of the articles of association of the Company which shall be read as follows and subsequent renumbering of the following Articles:
 - «7.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.»;
 - 4. Amendment of Article 7.2 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:
- «7.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.»

- 5. Miscellaneous.
- II. The shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.
 - III. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.
- IV. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.
 - V. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of One Million Three Hundred and Sixty-Five Thousand Six Hundred and Sixty-Six Euros (EUR 1,365,660.-) so as to bring the share capital from One Million Three Hundred and Ninety-Six Thousand Six Hundred and Sixty Euros (EUR 1,396,660.-) to Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) by way of redemption and cancellation of One Hundred and Thirty-Six Thousand Five Hundred and Sixty-Six (136,566) class A shares representing the entirety of the class A shares and reimbursement to the A shareholders.

Such reimbursement can only occur by observing the limitation foreseen in article 69 (3) of the law of August 10, 1915.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting unanimously resolves to amend Article 5.1 first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall be read as follows:

« **5.1. Capital.** The subscribed share capital is fixed at EUR 31,000.- (Thirty-One Thousand Euros) divided into 3,100 (Three Thousand One Hundred) B ordinary shares all with a par value of EUR 10.- (Ten Euros).»

Third resolution

The general meeting unanimously resolves to introduce a new paragraph one into Article 7 and to renumber the following Articles:

« Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.»

Fourth resolution

The general meeting unanimously resolves to amend Article 7.2 which shall be read as follows:

«7.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.»

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the chairman declares the meeting closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.



Follows the French version:

L'an deux mille sept, le 20 juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de PROVIMLUX OPERA S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1459 du 9 octobre 2002 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés par les actes notariés suivants:

- un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 19 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 15 janvier 2003, page 1973;
- un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 du 24 mars 2003, page 15100;
- un acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 19 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Mlle Catherine Messang, avocate, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Melle Carine Lecoq, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur MIIe Catherine Messang, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda:

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Un Million Trois Cent Soixante-Cinq Mille Six Cent Soixante Euros (EUR 1.365.660,-) de façon à porter le montant actuel de Un Million Trois Cent Quatre-Vingt-Seize Mille Six Cent Soixante Euros (EUR 1.396.660,-) à Trente et Un Mille Euros (EUR 31.000,-) par le biais d'un rachat et d'une annulation de Cent Trente-Six Mille Cinq Cent Soixante-Six (136.566) actions ordinaires de classe A représentant l'entièreté des actions ordinaires de classe A émises;
 - 2. Modification subséquente de l'Article 5.1, premier paragraphe des statuts de la Société;
- 3. Introduction d'un nouveau premier paragraphe dans l'Article 7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante et renumérotation subséquente de l'Article
 - «7.1 L'actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.»;
 - 4. Modification de l'Article 7.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
- «7.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action relative à la Société. En particulier, les assemblées générales des actionnaires sont compétentes pour toute matière pour lesquelles le conseil d'administration, de façon discrétionnaire, désire l'approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.»

- 5. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.
 - III. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.
- IV. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.
 - V. Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide unanimement de réduire le capital social de la Société d'un montant de Un Million Trois Cent Soixante-Cinq Mille Six Cent Soixante Euros (EUR 1.365.660,-) de façon à porter le montant actuel de Un Million Trois Cent Quatre-Vingt-Seize Mille Six Cent Soixante Euros (EUR 1.396.660,-) à Trente et Un Mille Euros (EUR 31.000,-) par le biais d'un rachat et d'une annulation de Cent Trente-Six Mille Cinq Cent Soixante-Six (136.566) actions ordinaires de classe A représentant l'entièreté des actions ordinaires de classe A émises et remboursement aux actionnaires A.

Un remboursement ne peut intervenir que dans les limites prévues à l'article 69 (3) de la loi du 10 août 1915.



Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide unanimement de modifier l'Article 5.1, premier paragraphe des statuts de la Société, qui disposera:

« **Art. 5.1. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (Trente et Un Mille Euros) divisé en 3.100 (Trois Mille Cent) actions ordinaires de classe A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 10,- (Dix Euros)».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'introduire un nouveau paragraphe dans l'Article 7 et de renuméroter l'Article:

« Art. 7. Assemblées des Actionnaires - Général.

7.1 L'actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.»;

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de modifier l'Article 7.2 qui aura la teneur suivante:

«7.2 En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action relative à la Société. En particulier, les assemblées générales des actionnaires sont compétentes pour toute matière pour lesquelles le conseil d'administration, de façon discrétionnaire, désire l'approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.»

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne faisant de requête, le président déclare l'assemblée close.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, le jour indiqué au début de cet acte.

Le document a été lu aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Messang, C. Lecoq, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, LAC/2007/14477. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007083885/208/173.

(070092770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Sully S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et la société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., avec siège social au 824, Market Street, DE-19801 Wilmington (Etat du Delaware U.S.A.), ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083207/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083209/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Institut de Beauté Bellissima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 74.525.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083210/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04572. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Compagnie Financière Céleste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny. R.C.S. Luxembourg B 72.092.

EXTRAIT

EAIR

Il résulte de l'Assemblée des Actionnaires du 29 juin 2007, les résolutions suivantes:

- L'Assemblée accepte la démission de Mr R. Cimolino en tant que commissaire, la société FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl, résidant à L-5753 Frisange, est confirmée seul commissaire jusque l'AGO 2011.
- L'Assemblée accepte la démission de la société HOLDING FINANCIÈRE CÉLESTE SA comme administrateur de la société.
 - La société ENERIS SA est remplacée par la société DMD SA, siégeant à L-5753 Frisange, jusque l'AGO 2011.
 - Mr Roland Cimolino, demeurant à L-5753 Frisange, est confirmé en tant que administrateur jusque l'AGO 2011.
- Mr Artur Dela, résidant à CH-3963 Crans-Montana, est confirmé dans sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué jusque l'AGO 2011. Il a pouvoir de signature unique.

Luxembourg, le 30 juin 2007.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DU LARGE

Signature

Référence de publication: 2007083243/1544/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



HM Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7460 Prettange, 5A, rue de la Montagne. R.C.S. Luxembourg B 91.716.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083498/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04329. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Cairnbulg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.408.

Le bilan au 28 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083499/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04037. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Daher International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 82.075.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083500/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04044. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 118.245.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 114.911,

duly represented by Ms Sandra Barret, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 January 2007, which proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B 118.245, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et



Associations number 1778 of 22 September 2006 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 24 November 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, which has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to create distinct classes of shares, namely a class of «A» shares, and a class of «B» shares.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the existing five hundred (500) shares into five hundred (500) shares of class A

Following such conversion, the five hundred (500) shares of class A are held by the Sole Shareholder.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) through the issuance one hundred thirteen thousand four hundred and eighty-eight (113,488) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and six thousand twelve (6,012) shares of class B;

The new shares of class A and the new shares of class B are subscribed by the Sole Shareholder the company BRE/EUROPE 3 S. à r.l., prenamed, here represented by Ms Sandra Barret, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The shares subscribed have been paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of a total amount of two million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 2,987,500.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of two million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 2,987,500.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr Pierre Beissel or Ms Nicole Schmidt-Troje, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the partners' register of the Company in order to reflect the abovementioned conversion and capital increase.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million Euro (EUR 3,000,000.-) represented by four one hundred thirteen thousand nine hundred eighty-eight (113,988) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and six thousand and twelve (6,012) shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about thirty-five thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den dreißigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/EUROPE 3 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 114.911,

hier vertreten durch Frau Sandra Barret, Juristin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 30. Januar 2007, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter (der «Alleinige Gesellschafter») von BRE/GERMAN HOTEL HOL-DING II S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 118.245, gegründet am 19. Juli 2006 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, die im Memorial C, Recueil des



Sociétés et Associations Nummer 1778 vom 22. September 2006 veröffentlicht wurde (nachfolgend, die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 24. November 2006 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars geändert, die noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Hiernach fasst der das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, verschiedene Klassen von Gesellschaftsanteilen einzuführen, nämlich eine Klasse A und eine Klasse B.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, alle bestehenden fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse A umzuwandeln.

Nach dieser Umwandlung werden die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile der Klasse A von dem Alleinigen Gesellschafter gehalten.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft von seinem bisherigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) durch die Ausgabe von einhundertdreizehntausendvierhundertachtundachtzig (113.488) Gesellschaftsanteilen der Klasse A mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und sechstausendzwölf (6.012) Gesellschaftsanteilen der Klasse B mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

Die neuen Gesellschaftsanteile der Klasse A und die neuen Gesellschaftsanteile der Klasse B werden von dem alleinigen Gesellschafter die Gesellschaft BRE/EUROPE 3 S. à r.l., vorerwähnt, hier aufgrund der vorerwähnten Vollmacht vertreten durch Frau Sandra Barret, vorbenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile wurden vom dem oben genannten Zeichner durch eine Bareinzahlung in Höhe von zwei Millionen neunhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 2.987.500,-) bezahlt, die nun der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die Einlage von zwei Millionen neunhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 2.987.500,-) wird dem Gesellschaftskapital zugewiesen.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Herrn Pierre Beissel oder Frau Nicole Schmidt-Troje, beide Juristen wohnhaft in Luxemburg, jeweils einzeln zu bevollmächtigen, die erforderlichen Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen, um die oben genannte Umwandlung und Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den ersten Absatz des Artikel 6 (Gesellschaftskapital) der Satzung wie folgt zu ändern:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-), eingeteilt in einhundertdreizehntausendneunhundertachtundachtzig (113.988) Gesellschaftsanteile der Klasse A mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und sechstausendzwölf (6.012) Gesellschaftsanteile der Klasse B mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr fünfunddreißigtausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Komparentin mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Barret, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 87, case 3. — Reçu 29.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 1. März 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083892/242/126.

(070092762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.



Zola Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu. R.C.S. Luxembourg B 77.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083523/242/12.

(070091976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Yellowstone Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083524/242/13.

(070091964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Marple Holding S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.394.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007083531/243/12.

(070091786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

SangStat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007083528/243/12.

(070091794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.457.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of June,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,



There appeared:

1) Mr Robert Whitton, company director, born on 5 October 1962 in Romford, residing at 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M. residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

2) Mr Stuart Le Gassick, company director, born on 3 December 1944, in Hampton, residing at 34 Eaton 6 Gidea Close, Romford RM2 5NP, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, prenamed, by virtue of a proxy.

3) Mr Mark Tagliaferri, company director, born on 2 February 1963 in Orange, New Jersey, residing at Second floor, flat 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, United Kingdom,

here represented by Ms Céline Le Cam, prenamed, by virtue of a proxy.

4) UBERIOR VENTURES LIMITED, a company incorporated and existing in Scotland, with registered number SC235067 and whose registered office is at Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, United Kingdom, here represented by Ms Céline Le Cam, prenamed, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of GUYANA HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.457, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 954, dated 16 May 2006 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by the undersigned notary pursuant to a notarial deed on 13 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

- 1. Setting up of drag along rights of the share quotas of the Company.
- 2. Subsequent amendment of article 10 of the Company's articles of association in order to specify the conditions of the above-mentioned drag along rights, to be read as follows:
- « **Art. 10.** In case of a single partner, the Company's s share quotas held by the single partner are freely transferable. In case of plurality of partners, the share quotas held by each partner may be transferred by application of the requirement of article 189 of the Law, unless otherwise specified hereinafter.
 - 10.1 Under this article 10 the following words and expressions shall have the meanings set out below:

«Affiliate» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Affiliate status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is the Controlling Person of, a Controlled Person of or is under common Control with, such specific Person; provided, that no partner shall be deemed an Affiliate of any of the other partners solely by reason of any investment in the Company; and provided, further, that neither the Company nor any Subsidiary shall be deemed an Affiliate of any partner.

«Control» means, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such Person, whether through the ownership of voting securities, quotas or equity, by contract or otherwise.

«Controlled Person» shall mean, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), any Person that at the time of determination of Controlled Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is under Control of such specific Person.

«Controlling Person» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Controlling Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, exercises, is entitled to exercise, or has the ability to exercise Control over such specific Person.

«Person» means any individual, estate, corporation, limited or unlimited liability company, partnership, proprietorship, joint venture, association, joint-stock company, investment fund, trust, union or unincorporated organization or other group, entity or organization, including a governmental entity.

«Subsidiary» shall mean, with reference to a Person, any other Person that at the time of determination of Subsidiary states directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, has the power to appoint more than 50% of the members of the board of managers or equivalent body or holds more than 50% of the capital stock of such specified Person.

10.2 If (a) any partner or partners owning in excess 75% of the Company' total share quotas (the «Drag Along Partner (s)») shall receive a bona fide offer in writing from a third party which is not an Affiliate of such Drag Along Partner(s) (a «Third Party Offeror») to (i) purchase all of the issued and outstanding share quotas of the Company or to (ii) effectuate a consolidation or merger of the Company with or into any other company or entity in which the holders of the Company's



share quotas immediately before such consolidation or merger do not, immediately after such consolidation or merger, hold (by virtue of securities issued as consideration in such transaction or otherwise) a majority of the voting power of the surviving company of such consolidation or merger (a «Merger») with the Third Party Offeror or an Affiliate thereof or to (iii) purchase all or substantially all the assets of the Company (in either case, an «Acquisition Proposal»), and (b) the Drag Along Partner(s) agree(s) to accept the Acquisition Proposal, then: the Drag Along Partner(s) shall promptly and within three business days after the agreement to accept the Acquisition Proposal deliver a notice by means of registered letter with request for acknowledgement of receipt or by any other means in writing which demonstrates the date upon which it was sent (the «Drag-Along Notice») to (i) the Company and (ii) to the Dragged Along Partner(s). Such Drag-Along Notice shall contain a copy of the Acquisition Proposal, including the name and address of the Third Party Offeror and the terms of the Acquisition Proposal. Within five business days of the receipt of the Drag-Along Notice each Dragged Along Partner shall be obligated to, and undertakes to accept the offer to, sell, at the same time the Drag Along Partner(s) sell(s), all of its(their) (respective) share quotas to the Third Party Offeror upon the terms and conditions set forth in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), or, as the case may be, to vote such all share quotas in the Company held by them favour of the Merger or sale of all or substantially all of the assets of the Company as described in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), and otherwise to take all actions and execute any documents reasonably necessary or appropriate to cause the Company to consummate the proposed transaction, provided that a Dragged Along Partner shall not be required to give any warranties or indemnities in the context of the transaction other than warranties as to title to the share quotas to be sold by him and that such share quotas will be sold by him free and clear of any charges, encumbrances and any other rights exercisable by third parties.

10.3 If any partner(s) defaults in its obligations pursuant to the article 10.2 to sell its share quotas to the Third Party Offeror (the «Rejecting Partner»), the Drag Along Partner(s) may execute on behalf of, and as attorney for, such Rejecting Partner any necessary instruments of transfer and shall register the Third Party Offeror as the owner of the share quotas held by such Rejecting Partner in the register of share quotas of the Company. The Company's receipt of the price per share quota or other consideration (the «Purchase Price») shall be a good discharge to the Third Party Offeror and the Company shall thereafter hold the Purchase Price in trust for the Rejecting Partner. After the name of the Third Party Offeror has been entered in the register of share quotas of the Company in accordance with the provisions of this article 10.3, the Rejecting Partner shall have no further claims against the Company, other than for the Purchase Price, and the Third Party Offeror shall be deemed the legal owner of such Rejecting Partner's share quotas. If a Rejecting Partner defaults in its obligations pursuant to this article 10.3 to vote such share quotas in favour of the transaction described in the Acquisition Proposal, the Rejecting Partner shall be deemed to have granted an irrevocable proxy and power of attorney (which power of attorney shall be deemed coupled with an interest and irrevocable) to be exercised only by the Drag Along Partner(s), which proxy shall be irrevocable until the completion of the Acquisition Proposal. The partners hereby irrevocably waive any objection which they may now or hereafter have with respect to any proxy delivered or power of attorney given pursuant to this article 10.3, including but not limited to the validity of such proxy or power of attorney or the votes cast in any election pursuant to the same.

10.4 Notwithstanding anything in this article 10 to the contrary, in accordance with article 189 of the Law, any transfer of share quotas to non-partners will be subject to the prior approval of such Transfer given by the partners in a general meeting of partners of the Company, whether ordinary or extraordinary, at a majority of three quarters of the share capital.»

3. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolves to set up drag along rights of the share quotas of the Company.

Second resolution

As a result of the decision to set up a drag along rights of the share quotas of the Company, the general meeting decides to specify the conditions in relation thereto and to amend article 10 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

«Art. 10. In case of a single partner, the Company's s share quotas held by the single partner are freely transferable. In case of plurality of partners, the share quotas held by each partner may be transferred by application of the requirement of article 189 of the Law, unless otherwise specified hereinafter.

10.1 Under this article 10 the following words and expressions shall have the meanings set out below:

«Affiliate» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Affiliate status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is the Controlling Person of, a Controlled Person of or is under common Control with, such specific Person; provided, that no partner shall be deemed an Affiliate of any of the other partners solely by reason of any investment in the Company; and provided, further, that neither the Company nor any Subsidiary shall be deemed an Affiliate of any partner.



«Control» shall mean, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such Person, whether through the ownership of voting securities, quotas or equity, by contract or otherwise.

«Controlled Person» shall mean, with reference to a specific Person (other than an individual or a natural person), any Person that at the time of determination of Controlled Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, is under Control of such specific Person.

«Controlling Person» shall mean, with reference to a specific Person, any Person that at the time of determination of Controlling Person status directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, exercises, is entitled to exercise, or has the ability to exercise Control over such specific Person.

«Person» shall mean any individual, estate, corporation, limited or unlimited liability company, partnership, proprietorship, joint venture, association, joint-stock company, investment fund, trust, union or unincorporated organization or other group, entity or organization, including a governmental entity.

«Subsidiary» shall mean, with reference to a Person, any other Person that at the time of determination of Subsidiary states directly or indirectly, whether through one or more intermediaries, has the power to appoint more than 50% of the members of the board of managers or equivalent body or holds more than 50% of the capital stock of such specified Person.

10.2 If (a) any partner or partners owning in excess 75% of the Company' total share quotas (the «Drag Along Partner (s)») shall receive a bona fide offer in writing from a third party which is not an Affiliate of such Drag Along Partner(s) (a «Third Party Offeror») to (i) purchase all of the issued and outstanding share quotas of the Company or to (ii) effectuate a consolidation or merger of the Company with or into any other company or entity in which the holders of the Company's share quotas immediately before such consolidation or merger do not, immediately after such consolidation or merger, hold (by virtue of securities issued as consideration in such transaction or otherwise) a majority of the voting power of the surviving company of such consolidation or merger (a «Merger») with the Third Party Offeror or an Affiliate thereof or to (iii) purchase all or substantially all the assets of the Company (in either case, an «Acquisition Proposal»), and (b) the Drag Along Partner(s) agree(s) to accept the Acquisition Proposal, then: the Drag Along Partner(s) shall promptly and within three business days after the agreement to accept the Acquisition Proposal deliver a notice by means of registered letter with request for acknowledgement of receipt or by any other means in writing which demonstrates the date upon which it was sent (the «Drag-Along Notice») to (i) the Company and to (ii) the Dragged Along Partner(s). Such Drag-Along Notice shall contain a copy of the Acquisition Proposal, including the name and address of the Third Party Offeror and the terms of the Acquisition Proposal. Within five business days of the receipt of the Drag-Along Notice each Dragged Along Partner shall be obligated to, and undertakes to accept the offer to, sell, at the same time the Drag Along Partner(s) sell(s), all of its(their) respective share quotas to the Third Party Offeror upon the terms and conditions set forth in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), or, as the case may be, to vote such all share quotas in the Company held by them favour of the Merger or sale of all or substantially all of the assets of the Company as described in the Acquisition Proposal (or as set forth in any modification to such terms and conditions that is accepted by the Drag Along Partner(s)), and otherwise to take all actions and execute any documents reasonably necessary or appropriate to cause the Company to consummate the proposed transaction, provided that a Dragged Along Partner shall not be required to give any warranties or indemnities in the context of the transaction other than warranties as to title to the share quotas to be sold by him and that such share quotas will be sold by him free and clear of any charges, encumbrances and any other rights exercisable by third parties.

10.3 If any partner(s) default(s) in its(their) obligations pursuant to the article 10.2 to sell its(their) share quotas to the Third Party Offeror (the «Rejecting Partner»), the Drag Along Partner(s) may execute on behalf of, and as attorney for, such Rejecting Partner any necessary instruments of transfer and shall register the Third Party Offeror as the owner of the share quotas held by such Rejecting Partner in the register of share quotas of the Company. The Company's receipt of the price per share quota or other consideration (the «Purchase Price») shall be a good discharge to the Third Party Offeror and the Company shall thereafter hold the Purchase Price in trust for the Rejecting Partner. After the name of the Third Party Offeror has been entered in the register of share quotas of the Company in accordance with the provisions of this article 10.3, the Rejecting Partner shall have no further claims against the Company, other than for the Purchase Price, and the Third Party Offeror shall be deemed the legal owner of such Rejecting Partner's share quotas. If a Rejecting Partner defaults in its obligations pursuant to this article 10.3 to vote such share quotas in favour of the transaction described in the Acquisition Proposal, the Rejecting Partner shall be deemed to have granted an irrevocable proxy and power of attorney (which power of attorney shall be deemed coupled with an interest and irrevocable) to be exercised only by the Drag Along Partner(s), which proxy shall be irrevocable until the completion of the Acquisition Proposal. The partners hereby irrevocably waive any objection which they may now or hereafter have with respect to any proxy delivered or power of attorney given pursuant to this article 10.3, including but not limited to the validity of such proxy or power of attorney or the votes cast in any election pursuant to the same.

10.4 Notwithstanding anything in this article 10 to the contrary, in accordance with article 189 of the Law, any transfer of share quotas to non-partners will be subject to the prior approval of such transfer given by the partners in a general meeting of partners of the Company, whether ordinary or extraordinary, at a majority of three quarters of the share capital.»



Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) M. Robert Whitton, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1962 à Romford, Royaume Uni, demeurant au 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni,
 - ici représenté par Mlle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 2) M. Stuart Le Gassick, directeur de sociétés, né le 3 décembre 1944 à Hampton, Royaume Uni, demeurant au 34 Eaton 6 Gidea Close, Romford RM2 5 NP, Royaume Uni,
 - ici représenté par Mlle Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 3) M. Marc Tagliaferri, directeur de sociétés, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, demeurant au deuxième étage, Apt 2, 105 Cadogan Gardens, London, SW3 2 RF, Royaume Uni,
 - ici représenté par MIIe Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 4) UBERIOR VENTURES LIMITED, une société constituée et existent en Ecosse, ayant le matricule SC235067 et ayant son siège social au Level 1 Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburg, EH3 9PE, Royaume Uni,
 - ici représentée par Mlle Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société GUYANA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.457, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 954, daté du 16 mai 2006 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 13 juin 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Mise en place d'un droit de forcer la vente des parts sociales de la Société.
- 2. Subséquente modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de spécifier les conditions du droit de forcer la vente susmentionné, qui aura la teneur suivante:
- « **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi, sauf mention contraire ciaprès.
 - 10.1 Sous cet article 10, les termes et expressions suivants auront les significations suivantes:
- «Affilié» signifie, par rapport à toute Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut d'Affilié est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, la Personne Contrôlant ou une Personne Contrôlée de ou sous le Contrôle commun avec cette Personne spécifique; à condition qu'aucun associé ne soit considéré comme Affilié d'un des autres associés pour la seule raison que cet associé aura effectué un investissement dans la Société; et à condition que ni la Société ni une Filiale ne soit considérée comme un Affilié d'un associé.

«Contrôle» fait référence à une Personne spécifique (autre qu'une personne physique), qui détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger ou d'influencer la gérance et les principes de cette Personne, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, part sociales, par contrat ou tout autre moyen.

«Filiale» désigne, par rapport à une Personne, toute autre Personne qui au moment de la détermination du statut de Filiale a directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, le pouvoir de nommer plus de 50% des membres du conseil de gérance ou d'un organe équivalent ou détient plus de 50% du capital social de cette Personne.



«Personne» désigne tout individu, bien, personne morale, société à responsabilité limitée ou illimitée, association, propriété, joint-venture, société anonyme, fond d'investissement, fidéicommis, union ou organisation non incorporée ou autre groupe, entité ou organisation, y compris toute entité gouvernementale.

«Personne Contrôlant» fait référence à toute Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de Personne Contrôlant, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, exerce ou a le droit d'exercer ou est en mesure d'exercer Contrôle sur cette Personne spécifique.

«Personne Contrôlée» fait référence à une Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de la Personne Contrôlée est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, soumis au Contrôle de cette Personne spécifique.

10.2 Si (a) Si un ou plusieurs associés détenant plus de 75% de la totalité des parts sociales de la Société (l'(es) «Associé (s) Majoritaire(s)») reçoive(nt) une offre de bonne foi sous forme écrite d'une tierce partie qui n'est pas un Affilié dudit (desdits) Associé(s) Majoritaire(s) (un «Tiers Offreur») afin (i) d'acheter l'ensemble des parts sociales émises de la Société ou afin (ii) d'effectuer une consolidation ou une fusion de la Société avec ou dans une autre société ou entité dans laquelle les associés de la Société, ne détiennent pas immédiatement avant ladite consolidation ou fusion, ou détiennent immédiatement après ladite consolidation ou fusion (par voie de valeurs émises en considération dans ladite transaction ou autrement) une majorité du pouvoir de vote de la société survivante de ladite consolidation ou fusion (une «Fusion») avec le Tiers Offreur ou un Affilié de celui-ci ou pour acheter tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société (quel que soit le cas, une «Proposition d'Acquisition»), et (b) l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) accepte(nt) la Proposition d'Acquisition, alors: l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) remet(tent) promptement et dans les trois jours ouvrés suivant acceptation de la Proposition d'Acquisition, une notification, qui sera transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit faisant foi de sa date d'envoi (la «Notification de Vente Forcée») à (i) la Société et (ii) à chacun des autres associés de la Société (les «Associé(s) Minoritaire(s)»). Dans les cinq jours suivants la réception de la Notification de Vente Forcée, chaque associé sera tenu, et s'engage à accepter l'offre, de vendre, en même temps que l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) vend(ent) l'ensemble de ses(leurs) parts sociales respectives au Tiers Offreur suivant les termes et les conditions définis dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(les) Associé(s) Majoritaire(s)), ou suivant le cas, de voter toutes lesdites actions dans la Société détenues par eux en faveur de la Fusion ou de la vente de tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société tels que décrits dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification aux dits termes et conditions qui est acceptée par le(s) le (les) Associé(s) Majoritaire(s)), et autrement de prendre toutes les mesures et exécuter tous les documents raisonnablement nécessaires ou appropriés pour permettre à la Société de réaliser la transaction proposée, à la condition qu'un Associé Minoritaire ne soit pas obligé de donner de garantie ou d'indemnité dans le contexte de la transaction, autre que la garantie selon laquelle les parts sociales lui appartiennent et qu'il en a la disposition.

10.3 Si un(des) Associé(s) manque à ses obligations conformément à l'article 10.2 de vendre ses parts sociales au Tiers Offreur (l'«Associé Réfractaire»), le(s) Associé(s) Majoritaire(s) peut(peuvent) exécuter au nom, et en tant que fondés de pouvoir, dudit Associé Réfractaire, tous les instruments nécessaires de transfert et enregistrera(enregistreront) le Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société comme étant le propriétaire des parts sociales détenues par l'Associé Réfractaire. La perception par la Société du prix par part sociale ou d'autres considérations (le «Prix d'Achat») sera une quittance valable pour le Tiers Offreur et la Société gardera ensuite le Prix d'Achat en dépôt pour l'Associé Réfractaire. Après avoir inscrit le nom du Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société conformément aux dispositions de l'article 10.3, l'Associé Réfractaire ne pourra pas formuler de demande vis-à-vis de la Société, autre que celle portant sur le Prix d'Achat, et le Tiers Offreur sera considéré comme étant le propriétaire légal des parts sociales de l'Associé Réfractaire. Si un Associé Réfractaire manque à ses obligations découlant de l'article 10.3 de voter lesdites parts sociales en faveur de la transaction décrite dans la Proposition d'Acquisition, l'Associé Réfractaire sera considéré comme ayant accordé une procuration irrévocable (ladite procuration sera considérée comme étant liée à un intérêt et irrévocable) à exercer uniquement par le(s) Associé(s) Majoritaire(s), laquelle Procuration sera irrévocable jusqu'à la réalisation de la Proposition d'Acquisition. Les associés renoncent de manière irrévocable par le présent document à toute objection qu'ils pourraient avoir à présent ou ultérieurement eu égard à une procuration ou un mandat accordés conformément au présent article 10.3, comprenant de manière non limitative la validité de ladite procuration ou dudit mandat ou les votes émis au cours d'une élection conformément au présent article.

10.4 Sauf disposition contraire de l'article 10, tout transfert de parts sociales à des non-associés sera, conformément à l'article 189 de la Loi, soumise à l'accord préalable des associés donné par l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, des associés de la Société, à la majorité de trois quarts du capital social.»

3 Divers

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de mettre en place un droit de forcer la vente des parts sociales de la Société.

Seconde résolution

Suite à la décision de mettre en place un droit de forcer la vente de parts sociales de la Société, l'assemblée générale des associés décide de spécifier les conditions y relatives et de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:



« Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi, sauf mention contraire ciaprès.

10.1 Sous cet article 10, les termes et expressions suivants auront les significations suivantes:

«Affilié» signifie, par rapport à une Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut d'Affilié est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, la Personne Contrôlant ou une Personne Contrôlée de ou sous le Contrôle commun avec cette Personne spécifique; à condition qu'aucun associé ne soit considéré comme Affilié d'un des autres associés pour la seule raison que cet associé aura effectué un investissement dans la Société; et à condition que ni la Société ni une Filiale ne soit considérée comme un Affilié d'un associé.

«Contrôle» signifie, par référence à une Personne spécifique (autre qu'une personne physique), qui détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger ou d'influencer la gérance et les principes de cette Personne, que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, part sociales, par contrat ou tout autre moyen.

«Filiale» signifie, par référence à une Personne, toute autre Personne qui au moment de la détermination du statut de Filiale a directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, le pouvoir de nommer plus de 50% des membres du conseil de gérance ou d'un organe équivalent ou détient plus de 50% du capital social de cette Personne.

«Personne» signifie tout individu, bien, personne morale, société à responsabilité limitée ou illimitée, association, propriété, joint-venture, société anonyme, fond d'investissement, fidéicommis, union ou organisation non incorporée ou autre groupe, entité ou organisation, y compris toute entité gouvernementale.

«Personne Contrôlant» signifie, par référence à toute Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de Personne Contrôlant, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, exerce ou a le droit d'exercer ou est en mesure d'exercer Contrôle sur cette Personne spécifique.

«Personne Contrôlée» signifie, par référence à une Personne spécifique, toute Personne qui au moment de la détermination du statut de la Personne Contrôlée est directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, soumis au Contrôle de cette Personne spécifique.

10.2 Si (a) Si un ou plusieurs associés détenant plus de 75% de la totalité des parts sociales de la Société (l'(es) «Associé (s) Majoritaire(s)») reçoive(nt) une offre de bonne foi sous forme écrite d'une tierce partie qui n'est pas un Affilié dudit (desdits) Associé(s) Majoritaire(s) (un «Tiers Offreur») afin (i) d'acheter l'ensemble des parts sociales émises de la Société ou afin (ii) d'effectuer une consolidation ou une fusion de la Société avec ou dans une autre société ou entité dans laquelle les associés de la Société, ne détiennent pas immédiatement avant ladite consolidation ou fusion, ou détiennent immédiatement après ladite consolidation ou fusion (par voie de valeurs émises en considération dans ladite transaction ou autrement) une majorité du pouvoir de vote de la société survivante de ladite consolidation ou fusion (une «Fusion») avec le Tiers Offreur ou un Affilié de celui-ci ou pour acheter tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société (quel que soit le cas, une «Proposition d'Acquisition»), et (b) l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) consent(ent) à accepter la Proposition d'Acquisition, alors: l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) remet(tent) promptement et dans les trois jours ouvrés suivant le consentement à accepter la Proposition d'Acquisition, une notification, qui sera transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen écrit faisant foi de sa date d'envoi (la «Notification de Vente Forcée») à (i) la Société et à (ii) chacun des autres associés de la Société (les «Associé(s) Minoritaire(s)»). Dans les cinq jours suivants la réception de la Notification de Vente Forcée, chaque associé sera tenu, et s'engage à accepter l'offre, de vendre, en même temps que l'(es) Associé(s) Majoritaire(s) vend(ent) l'ensemble de ses(leurs) parts sociales respectives au Tiers Offreur suivant les termes et les conditions définis dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(les) Associé(s) Majoritaire(s)), ou suivant le cas, de voter toutes lesdites actions dans la Société détenues par eux en faveur de la Fusion ou de la vente de tous ou substantiellement tous les avoirs de la Société tels que décrits dans la Proposition d'Acquisition (ou définis dans une modification auxdits termes et conditions qui est acceptée par le(s) le (les) Associé(s) Majoritaire(s)), et autrement de prendre toutes les mesures et exécuter tous les documents raisonnablement nécessaires ou appropriés pour permettre à la Société de réaliser la transaction proposée, à la condition qu'un Associé Minoritaire ne soit pas obligé de donner de garantie ou d'indemnité dans le contexte de la transaction, autre que la garantie selon laquelle les parts sociales lui appartiennent et qu'il en a la disposition.

10.3 Si un(des) Associé(s) manque à ses obligations conformément à l'article 10.2 de vendre ses parts sociales au Tiers Offreur (l'«Associé Réfractaire»), le(s) Associé(s) Majoritaire(s) peut(peuvent) exécuter au nom, et en tant que fondés de pouvoir, dudit Associé Réfractaire, tous les instruments nécessaires de transfert et enregistrera(enregistreront) le Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société comme étant le propriétaire des parts sociales détenues par l'Associé Réfractaire. La perception par la Société du prix par part sociale ou d'autres considérations (le «Prix d'Achat») sera une quittance valable pour le Tiers Offreur et la Société gardera ensuite le Prix d'Achat en dépôt pour l'Associé Réfractaire. Après avoir inscrit le nom du Tiers Offreur dans le registre des parts sociales de la Société conformément aux dispositions de l'article 10.3, l'Associé Réfractaire ne pourra pas formuler de demande vis-à-vis de la Société, autre que celle portant sur le Prix d'Achat, et le Tiers Offreur sera considéré comme étant le propriétaire légal des parts sociales de l'Associé Réfractaire. Si un Associé Réfractaire manque à ses obligations découlant de l'article 10.3 de voter lesdites parts sociales en faveur de la transaction décrite dans la Proposition d'Acquisition, l'Associé Réfractaire



sera considéré comme ayant accordé une procuration irrévocable (ladite procuration sera considérée comme étant liée à un intérêt et irrévocable) à exercer uniquement par le(s) Associé(s) Majoritaire(s), laquelle Procuration sera irrévocable jusqu'à la réalisation de la Proposition d'Acquisition. Les associés renoncent de manière irrévocable par le présent document à toute objection qu'ils pourraient avoir à présent ou ultérieurement eu égard à une procuration ou un mandat accordés conformément au présent article 10.3, comprenant de manière non limitative la validité de ladite procuration ou dudit mandat ou les votes émis au cours d'une élection conformément au présent article.

10.4 Sauf disposition contraire de l'article 10, tout transfert de parts sociales à des non-associés sera, conformément à l'article 189 de la Loi, soumise à l'accord préalable des associés donné par l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, des associés de la Société, à la majorité de trois quarts du capital social.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC/2007/14364. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083959/242/383.

(070092635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Security Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.392.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

SECURITY INVESTMENT S.A.

R. Donati / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007083533/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04408. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

SL-BIS s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1714 Luxembourg, 53, Val de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 25.769.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2007.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007083534/243/12.

(070091796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Vitis Vinifera SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen. R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2007.

M. Lecuit Notaire

Référence de publication: 2007083536/243/12.

(070091790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Advanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 109.476.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of May. Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M ^e Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of ADVANZIA BANK S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, as a société anonyme on 19th July, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n ^o 1315 of 2nd December 2005, pursuant the written resolutions of the board of directors of ADVANZIA BANK S.A. of 9th of May 2007 in relation to the issue of preferential non voting Class G shares (the «Decision») (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article 5 paragraph 4 to 7 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«[...]

The Company's authorised share capital (excluding the subscribed share capital) is set at Euro three million one hundred and eighty thousand six hundred and eighty-seven and fifty cent (€3,180,687.50).

The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Shares of any class in issue in the Company to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis first to the shareholders of the class of shares in which the shares are issued second to the other shareholders of the Company in accordance with article 32-3 (2) of the Luxembourg law on commercial companies.

The board of directors may from time to time, during the period starting on 29th March 2007 and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the minutes of the extraordinary general meeting of 29th March 2007, without prejudice to any renewals, subject to any shareholders' approval that may be required, increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital. The board of directors is authorised to suppress or limit the pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.»

- (II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under I. above, the Company has, by the Decision taken by the board of directors on 9th May 2007 issued 4,800 preferential non voting class G shares of EUR 1.25 each (the «Class G Shares»), for a total issue price of six thousand Euro (ϵ 6,000) against payment in cash of six thousand Euro (ϵ 6,000).
- (III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of twelve million six hundred eighty-nine thousand one hundred and seventy-one Euro and twenty-five cents (€12,689,171.25) by the issue of a total of four thousand eight hundred (4,800) preferential non voting Class G Shares in the Company. As a result of such increase of capital out of the authorised share capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:



«The subscribed capital of the Company is set at Euro twelve million six hundred eighty-nine thousand one hundred seventy-one and twenty-five cent (€12,689,171.25) divided into (i) twelve thousand nine hundred and sixty-four (12,964) class A shares (the «Class A Shares»), five thousand eight hundred and sixty-three (5,863) class A1 shares (the «Class A1 Shares»), three thousand two hundred and eighty-seven (3,287) class B shares (the «Class B Shares»), eleven thousand four hundred and fourteen (11,414) class B1 Shares, (the «Class B1 Shares»), eighty-four thousand eight hundred and ninety-seven (84,897) class C Shares, (the «Class C Shares»), thirty-three thousand three hundred and sixty (33,360) class D shares (the «Class D Shares») having a nominal value of Euro eighty-three and fifty cent (€83.50) each and (ii) four thousand eight hundred preferential non voting class G shares (4,800) (the «Class G Shares») and seven thousand two hundred and ninety-nine (7,299) non voting preferred class F shares (the «Class F Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (€1.25) each.

Class F Shares may be converted into Class A or Class B Shares and Class G Shares may be converted into Class A1 Shares or Class B1 Shares in accordance with the provisions of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

The Company's authorised share capital (excluding the subscribed share capital) is set at Euro three million one hundred and seventy-four thousand six hundred eighty-seven and fifty cent (€ 3,174,687.50).

The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Shares of any class in issue in the Company to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis first to the shareholders of the class of shares in which the shares are issued second to the other shareholders of the Company in accordance with article 32-3 (2) of the Luxembourg law on commercial companies.

The board of directors may from time to time, during the period starting on 29th March 2007 and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the minutes of the extraordinary general meeting of 29th March 2007, without prejudice to any renewals, subject to any shareholders' approval that may be required, increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital. The board of directors is authorised to suppress or limit the pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

The Company may repurchase its own shares in accordance with applicable law.»

Evidence of the payment to the Company has been shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 1,900 Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt deux mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M ^e Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de ADVANZIA BANK S.A. (la «Société«), une société anonyme, ayant son siège social à 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5362 Munsbach constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, sous forme d'une société anonyme en date du 19 juillet 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le « Mémorial») n ^o 1315 du 2 Décembre 2005, en vertu de résolution écrites du conseil d'administration de ADVANZIA BANK S.A. du 9 mai 2007 sur l'émission de 4.800 actions préférentielles de Classe G sur base du capital autorisé (la «Décision») (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5 paragraphes 4 à 7 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

«[...]



Le capital social autorisé de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit) et fixé à trois millions cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (€3.180.687,50).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts. Les actions en émission dans la Société dans une classe à être souscrites contre apport en espèces seront offertes sur une base d'un droit de préemption en premier lieu aux actionnaires de la classe d'actions dans laquelle les actions sont émises et ensuite aux autres actionnaires de la Société conformément à l'article 32-3 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration peut de temps en temps, pendant une période qui commence à courir le 29 mars 2007 et se termine le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2007, réserve faite de toute prolongation, et sous condition de toute approbation des actionnaires qui peut être requise, augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions déjà existantes ou créer de nouvelles classes d'actions) dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription avec droit de préemption des actionnaires dans la mesure qu'il le considère conseillé pour toute émission ou émissions d'actions dans les limites du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte pour rendre effective toute ou partie de l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions qui précèdent, l'article 5 des statuts sera modifié de façon à refléter le résultat de tels actes et que le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.»

- (II) Sur base des pouvoirs donnés au conseil d'administration de la Société tels que décrit sous I. ci-dessus, la Société a, par la Décision prise par le conseil d'administration le 9 mai 2007, émis quatre mille huit cents (4.800) actions préférentielles de classe G d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (€1,25) chacune (les « Actions de Classe G»), pour un prix d'émission total de six mille euros (€6.000) contre un apport en espèces de six mille euros (€6.000).
- (III) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à montant total de douze millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents (€312.689.171,25) par l'émission d'un total de six mille (6.000) Actions de Classe G de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital par le biais du capital autorisé prédécrite que l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions six cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante et onze euros et vingt-cinq cents (€12.689.171,25) divisé en (i) douze mille neuf cent soixante-quatre (12.964) actions de Classe A (les «Actions de Classe A»), cinq mille huit cent soixante-trois (5.863) actions de Classe A1 (les «Actions de Classe A1»), trois mille deux cent quatre-vingt-sept (3.287) actions de Classe B (les «Actions de Classe B»), onze mille quatre cent quatorze (11.414) actions de Classe B1 (les «Actions de Classe B1»), quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix sept (84.897) actions de Classe C (les «Actions de Classe C»), trente-trois mille trois cent soixante (33.360) actions de Classe D (les «Actions de Classe D») ayant une valeur nominale de quatre-vingt-trois euros et cinquante cents (€83,50) chacune et (ii) quatre mille huit cents (4.800) actions préférentielles sans droit de vote de classe G (les « Actions de Classe G») et sept mille deux cent quatre-vingt-dix neuf (7.299) actions préférées de Classe F sans droit de vote (les «Actions de Classe F») ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (€1,25).

Les actions de Classe F peuvent être converties en actions de Classe A ou Classe B et des Actions de Classe G peuvent être converties en Actions de Classe A1 ou en Actions de Classe B1 conformément aux dispositions de la loi du dix août dix-neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Le capital social autorisé de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit) et fixé à trois millions cent soixantequatorze mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (€3.174.687,50).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts. Les actions en émission dans la Société dans une classe à être souscrites contre apport en espèces seront offertes sur une base d'un droit de préemption en premier lieu aux actionnaires de la classe d'actions dans laquelle les actions sont émises et ensuite aux autres actionnaires de la Société conformément à l'article 32-3 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration peut de temps en temps, pendant une période qui commence à courir le 29 mars 2007 et se termine le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2007, réserve faite de toute prolongation, et sous condition de toute approbation des actionnaires qui peut être requise, augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions déjà existantes ou créer de nouvelles classes d'actions) dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription avec droit de préemption des actionnaires dans la mesure qu'il le considère conseillé pour toute émission ou émissions d'actions dans les limites du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte pour rendre effective toute ou partie de l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions qui précèdent, l'article 5 des statuts sera modifié de façon à refléter le résultat de tels actes et que le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la loi applicable.»



Preuve de paiement à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à EUR 1.900.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents à la personne comparaissant.

Lecture faite, la personne comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: L. Funck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, Relation: LAC/2007/10442. — Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083872/242/177.

(070092783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 78.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007083539/220/12.

(070091755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 119.749.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ROSSINI REAL ESTATE Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.749 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on September 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° - 1977 of October 21, 2006.

There appeared:

1) ROSSINI INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 206 Main Street, Gibraltar, holder of 474 (four hundred seventy four) shares in the share capital of the Company,

represented by Mr Richard Desgroppes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 June 2007,

2) REDDICK LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, holder of 26 (twenty-six) shares in the share capital of the Company,

represented by Mr Richard Desgroppes, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 June 2007,



which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Designation of the Company's issued shares as class A shares (the Class A Shares) and class B shares (the Class B Shares) so that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is represented by 474 (four hundred seventy-four) Class A Shares and 26 (twenty-six) Class B Shares, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each;
 - 3. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company (the Articles);
- 4. Designation of the Company's current managers as A manager(s) and B manager(s) and confirmation of the appointment of Mr Alain Heinz as A manager of the Company and Mr Charles Meyer as B manager of the Company for an unlimited period;
 - 5. Amendment of article 9.5. of the Articles;
 - 6. Amendment of article 10. of the Articles;
- 7. Amendment of article 14.1. of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on June 30 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on January 1, 2007, shall be closed on June 30, 2007;
 - 8. Amendment of article 15.3. of the Articles;
- 9. Insertion of a new article in Chapter III. (Management Representation) relating to reserved matters requiring the prior approval of the single shareholder or the unanimous prior approval of the general meeting of shareholders and to be numbered as Art. 12. of the Articles and subsequent renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;
 - 10. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to designate the Company's issued shares as class A shares (the Class A Shares) and class B shares (the Class B Shares) so that the share capital of the Company in an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is represented by 474 (four hundred seventy-four) Class A Shares and 26 (twenty-six) Class B Shares, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above change, as follows:		
ROSSINI INVESTMENTS LIMITED	474 Class A Shares	
REDDICK LIMITED	26 Class B Shares	
Total:	500 shares	

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. The manager(s) need not to be partner(s).
- 7.2. The holder(s) of Class A Shares shall have the right to designate for appointment and removal by the general meeting of partners one person or entity as manager of the Company, such manager will be designated as a A manager of the Company (the A Manager) and the holder(s) of Class B Shares shall have the right to designate for appointment and removal by the general meeting of partners one person or entity as manager of the Company, such manager will be designated as a B manager of the Company (the B Manager). In these Articles, the terms «managers» refers to any A Manager and any B Manager.



7.3. The managers of the Company shall be appointed or dismissed ad nutum by a resolution of the single partner or, in case of plurality of partners, a unanimous resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to designate the Company's current managers as A manager(s) and B manager(s) and to confirm the appointment of the following persons for an unlimited period as follows:

- Mr Alain Heinz, chartered accountant, born in Forbach (France) on May 17, 1968 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as A manager of the Company; and
- Mr Charles Meyer, chartered accountant, born in Luxembourg on April 19, 1969 with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as B manager of the Company.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company is constituted as follows:

- Mr Alain Heinz, A manager; and
- Mr Charles Meyer, B manager.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 9.5. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that at least one A Manager and one B Manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided at least one A Manager and one B Manager agree on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.»

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 10. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Seventh resolution

The Meeting resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on June 30 of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on January 1, 2007, on June 30, 2007 and (ii) to amend article 14.1. of the Articles accordingly.

As a consequence, article 14.1. of the Articles will henceforth have the following wording:

«14.1. The Company's financial year begins on July 1 each year and ends on June 30 of the following year.»

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 15.3. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- «15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) interim accounts are drawn up by one A Manager and one B Manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single partner or by the general meeting of partners within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partner(s) must refund the excess to the Company.»

Ninth resolution

The Meeting resolves to insert a new article in Chapter III. (Management - Representation) relating to reserved matters requiring the prior approval of the single shareholder or the unanimous prior approval of the general meeting of shareholders and to be numbered as Art. 12 of the Articles and subsequently to renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles. Such new article 12 shall read as follows:

- « **Art. 12. Decision level Reserved matters.** The actions or resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the board of managers of the Company unless decided with the prior approval of the single partner or the unanimous prior approval of the general meeting of partners:
- a. Capital expenditures and undertaking of obligations in the name of the Company exceeding EUR 50,000 (fifty thousand euro);



- b. Borrowing of bank loans in the event such loans exceed EUR 50,000 (fifty thousand euro) in any specific case except for partners' loans;
- c. Granting of loans or securities insofar as such loans or securities exceed EUR 50,000(fifty thousand euro) in any specific case;
- d. Formation, acquisition or sale of other enterprises or participations in other enterprises and establishment and closure of branches or divisions;
- e. Acquisition, disposal and encumbrance of real property, rights to property equivalent to real estate or rights to real estate;
 - f. Conclusion, modification and termination of partners' or cooperation agreements;
 - g. Conclusion, modification and termination of lease agreements;
- h. Actions which lead to a significant alteration of corporate structure or strategy, particularly the total or essential limitation of the operation of the Company or the relinquishment of existing or assumption of new lines of business;
 - i. Sale, lease, or relocation of the Company or an integral component of the Company;
- j. Initiation of lawsuits or arbitration proceedings with amounts in controversy of more than EUR 50,000 (fifty thousand euro) or those of fundamental importance;
- k. Hiring and/or dismissal of executive staff of the Company and amendment of their employment agreement as well as conclusion, amendment and/or termination of the managers' employment agreement;
- I. Conclusion and undertaking of any further extraordinary business actions of the Company; all actions by and between the Company and its partners or its affiliates with an amount in controversy of more than EUR 50,000 (fifty thousand euro) are deemed as an extraordinary business action in sense of this provision;
- m. Appointment of the Company's auditor if the auditing of the Company's annual accounts are prescribed by law or otherwise.»

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,900 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ROSSINI REAL ESTATE Sàrl, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.749 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1977 du 21 octobre 2006.

Ont comparu:

1) ROSSINI INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Gibraltarayant son siège social au 206 Main Street, Gibraltar, détenteur de 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales dans le capital social de la Société,

représentée par M. Richard Desgroppes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2007,

2) REDDICK LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, avec siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, détenteur de 26 (vingt-six) parts sociales dans le capital social de la Société,

représentée par M. Richard Desgroppes, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 juin 2007,

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès de l'administration de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:



- I. que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;
 - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Désignation des parts sociales émises de la Société en parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et en parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) de sorte que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est représenté par 474 (quatre cent soixante-quatorze) Parts Sociales de Catégorie A et 26 (vingt-six) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;
 - 3. Modification de l'article 7. des statuts de la Société (les Statuts);
- 4. Désignation des gérants actuels de la Société en tant que gérant(s) A et gérant(s) B et confirmation de la nomination de M. Alain Heinz en qualité de gérant A de la Société et de M. Charles Meyer en qualité de gérant B de la Société pour une durée indéterminée;
 - 5. Modification de l'article 9.5. des Statuts:
 - 6. Modification de l'article 10. des Statuts;
- 7. Modification de l'article 14.1. des Statuts, de sorte que l'exercice social de la Société se termine le 30 juin de chaque année et par conséquent l'exercice social en cours de la Société, ayant débuté le 1 janvier 2007, se terminera le 30 juin 2007;
 - 8. Modification de l'article 15.3. des Statuts;
- 9. Insertion d'un nouvel article au Chapitre III. (Gérance Représentation) concernant les matières réservées qui exigent l'accord préalable de l'associé unique ou l'accord préalable unanime de l'assemblée générale des associés et qui sera numéroté Art. 12. des Statuts et renumérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et dans la mesure nécessaire, ajout ou modification des titres des Statuts;
 - 10. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de désigner les parts sociales émises de la Société en parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A) et en parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B) de sorte que le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est représenté par 474 (quatre cent soixante-quatorze) Parts Sociales de Catégorie A et 26 (vingt-six) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

L'Assemblée décide d'enregistrer l'actionnariat dans la Société, en conséquence du changement ci-dessus, de la manière suivante

ROSSINI INVESTMENTS LIMITED:	474 Parts Sociales de Catégorie A
REDDICK LIMITED:	26 Parts Sociales de Catégorie B
Total:	500 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et un gérant B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s).
- 7.2. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de désigner pour nomination et révocation par l'assemblée générale des associés une personne ou entité aux fonctions de gérant de la Société, ce dernier sera désigné comme gérant A de la Société (le Gérant A) et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de désigner pour nomination et révocation par l'assemblée générale des associés une personne ou entité aux fonctions de gérant de la Société, ce dernier sera désigné comme gérant B de la Société (le Gérant B). Dans les présents Statuts, le terme «gérants» fait référence à n'importe quel Gérant A et à n'importe quel Gérant B.
- 7.3. Les gérants de la Société sont nommés ou révoqués ad nutum par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution unanime de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat.»



Quatrième résolution

L'Assemblée décide de désigner les gérants actuels de la Société comme gérant(s) A et gérant(s) B et de confirmer la nomination des personnes suivantes pour une durée indéterminée comme suit:

- M. Alain Heinz, expert-comptable, né à Forbach (France) le 17 mai 1968 avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en qualité de gérant A de la Société; et
- M. Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg le 19 avril 1969 avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- M. Alain Heinz, gérant A; et
- M. Charles Meyer, gérant B.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9.5. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«9.5. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des voix exprimées, à condition qu'au moins un Gérant A et un Gérant B approuvent ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou signature individuelle de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.»

Septième résolution

L'Assemblée décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 30 juin de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours, ayant commencé le 1 ^{er} janvier 2007, au 30 juin 2007 et (ii) de modifier l'article 14.1. des Statuts en conséquence.

Ainsi, l'article 14.1. des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«14.1. L'exercice social de la Société commence le 1 er juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de l'année suivante.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15.3. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

- «15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:
- (i) Un état des comptes est établi par un Gérant A et un Gérant B ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) Cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état des comptes; et
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des capitaux de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes versés sont supérieurs aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide d'insérer un nouvel article au Chapitre III. (Gérance - Représentation) concernant les matières réservées qui exigent l'accord préalable de l'associé unique ou l'accord préalable unanime de l'assemblée générale des associés et qui sera numéroté Art. 12. des Statuts et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, ajouter ou modifier les titres des Statuts. Ce nouvel article 12 aura la teneur suivante:

- «Art. 12. Niveau de décision matières réservées. Le conseil de gérance de la Société ne prendra pas les actions et décisions listées ci-dessous sauf si décidées avec l'accord préalable de l'associé unique ou l'accord préalable unanime de l'assemblée générale des associés:
- a. Dépenses en immobilisations et prises d'obligations au nom de la Société supérieures à EUR 50.000 (cinquante mille euros);
- b. Prêts bancaires au cas où ces prêts dépassent EUR 50.000 (cinquante mille euros) dans tout cas particulier sauf les prêts d'associés;
- c. Octroi de prêts ou de titres dans la mesure où ces prêts ou titres dépassent EUR 50.000 (cinquante mille euros) dans tout cas particulier;



- d. Constitution, acquisition ou vente d'autres entreprises ou participations dans d'autres entreprises et établissement et fermeture de succursales ou divisions;
- e. Acquisition, cession ou nantissement d'un bien immobilier, droits à la propriété équivalents à l'immobilier ou droits à l'immobilier;
 - f. Conclusion, modification et résiliation de contrats d'associés ou de coopération;
 - g. Conclusion, modification et résiliation de contrats de location;
- h. Actions menant à une modification significative de la structure de la société ou de la stratégie, en particulier limitation totale ou essentielle de l'activité de la Société ou abandon de secteurs d'activité existants ou prévision de nouveaux secteurs;
 - i. Vente, location, ou délocalisation de la Société ou d'une partie intégrante de la Société;
- j. Ouverture de procès ou de procédure d'arbitrage avec des montants en jeu supérieurs à EUR 50.000 (cinquante mille euros) ou ceux d'importance fondamentale;
- k. Embauche et/ou licenciement du personnel de direction de la Société et modification de leurs contrats de travail ainsi que la conclusion, modification et/ou résiliation des contrats de travail des gérants;
- I. Conclusion et projet de toutes autres actions commerciales extraordinaires de la Société; toutes les actions par et entre la Société et ses associés ou ses affiliés avec un montant en jeu de plus de EUR 50.000 (cinquante mille euros) sont considérées comme une action commerciale extraordinaire dans le sens de cette disposition;
 - m. Nomination d'un auditeur de la Société si le contrôle des comptes annuels est prescrit par la loi ou autrement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.900 euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgroppes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, Relation: LAC/2007/11885. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007083836/211/331.

(070092886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Italtractor ITM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.183.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2007

1. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme Pour ITALTRACTOR ITM S.A. SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A. Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007083229/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Livio Fior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 57.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007083542/227/12.

(070091759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.979.

In the year two thousand and seven, on the second day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CS ITALIAN OPPORTUNITIES No.1 (SV) S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») on 16 September 2006, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by CS ITALIAN OPPORTUNITIES No1 S.A.R.L., acting as unlimited shareholder and manager of the Company, itself represented by M ^e Eva Brauckmann, Volljuristin, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 30 April 2007, which shall remain attached to this deed after having been initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, and

pursuant to the «Circular Resolutions of the Board of Managers of the Company of 4 April 2007» (the «Decision») (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed).

The articles of incorporation of the Company were amended by a deed of the extraordinary general meeting of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 11 September 2006, published in the Mémorial on 17 November 2006.

The appearing party requested the notary to record its declarations as follows:

- (I) That the subscribed capital of the company as set out in the articles of incorporation is at thirty-one thousand Euros (\leq 31,000.-) divided into three thousand and ninety-nine (3.099) Ordinary Shares with a par value of ten Euros (\leq 10.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of ten Euros (\leq 10.-).
- (II) On the basis of article 5 of the articles of incorporation, the Company has, by the Decision of 4 April 2007 taken by the board of directors, issued six million two hundred and eight thousand and sixty-seven (6,208,067) new ordinary shares at an issue price of ten Euros (€ 10.-), for a total consideration of sixty-two million eighty thousand six hundred and seventy Euros (€ 62,080,670.-).
- (IV) That the board of directors has decided to accept the subscription of nine hundred and seventy thousand (970,000) new shares by TRAFALGAR HOUSE TRUSTEES LIMITED as Trustee of the TRAFALGAR HOUSE PENSION TRUST, having its registered office at 30 Coleman Street, London EC2R 5AL, one million nine hundred and ninety thousand four hundred and fifty-four (1,990,454) new shares by COMPOSITION CAPITAL EUROPE FUND C.V., Composition Capital Partners, having its registered office at World Trade Centre, Tower H, Zuidplein 36, PO Box 79046, 1070 NB Amsterdam, four hundred and ninety-seven thousand six hundred and thirteen (497,613) new shares by CORDEA SAVILLS INVEST-MENTS LIMITED, having its registered office at 25 Finsbury Circus, EC2M 7EE London, one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000) new shares by RHM PENSION TRUST Ltd as Trustee of RHM PENSION SCHEME, having its registered office at Chapel House, Liston Road, Marlow SL7 1TJ, Buckinghamshire, one million and five hundred thousand (1,500,000) new shares by SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, having its registered office c/o POHJOLA PROPERTY MANAGEMENT Ltd, Lapinmäentie 1/B1, FIN-00013 Pohjola, Finland.

The amount of sixty-two million eighty thousand six hundred and seventy Euros (\leq 62,080,670.-) has been put at the Company's free disposal, evidence of which has been shown to the undersigned notary by the submission of a written proof regarding the subscription and the payment.



(V) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by an amount of sixty-two million eighty thousand six hundred and seventy Euros (\leq 62,080,670.-) by the issue of a total of six million two hundred and eight thousand and sixty-seven (6,208,067) Shares of the Company, to set it at a total amount of sixty-two million one hundred and eleven thousand six hundred and seventy Euros (\leq 62,111,670.-). As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The Company has a subscribed capital of sixty-two million one hundred and eleven thousand six hundred and seventy Euros (€ 62,111,670.-) divided into six million two hundred and eleven thousand one hundred and sixty-six (6,211,166) Ordinary Shares with a par value of ten Euros (€ 10.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of ten Euros (€ 10.-).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at EUR 7,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

deed.

CS ITALIAN OPPORTUNITIES No.1 (SV) S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 16 septembre 2006, ayant son siège social à Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L- 1331,

représentée par CS ITALIAN OPPORTUNITIES No1 S.A.R.L., agissant en sa qualité d'associé gérant de la Société, elle-même représentée par M ^e Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée 30 avril 2007 qui, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, et

en vertu de la «Résolution Circulaire du Conseil d'Administration de la Société 4 avril 2007» (la «Décision») (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte).

Les statuts de la Société ont été modifiés par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial le 17 novembre 2006.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

- (I) Que le capital émis de la société fixé dans les statuts s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille quatre-vingt-dix neuf (3.099) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-).
- (II) Sur base de l'article 5 des statuts, la Société a, par la Décision prise par le conseil d'administration le 4 avril 2007, émis six millions deux cent huit mille soixante-sept (6.208.067) nouvelles actions ordinaires à un prix d'émission de dix Euros (€ 10,-) pour un total de soixante-deux millions quatre-vingt mille six cent soixante-dix Euros (€ 62.080.670,-).
- (IV) Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des neuf cent soixante-dix mille (970.000) nouvelles actions par TRAFALGAR HOUSE TRUSTES LIMITED as Trustee of the TRAFALGAR HOUSE PENSION TRUST, ayant son siège à 30 Coleman Street, London EC2R 5AL, un million neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante-quatre (1.990.454) nouvelles actions par COMPOSITION CAPITAL EUROPE FUND C.V., Composition Capital Partners, ayant son siège à World Trade Centre, Tower H, Zuidplein 36, PO Box 79046, 1070 NB Amsterdam, quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille six cent treize (497.613) nouvelles actions par CORDEA SAVILLS INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège à 25 Finsbury Circus, EC2M 7EE London, une million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles actions par RHM PENSION TRUST Ltd as Trustee of RHM PENSION SCHEME, ayant son siège à Chapel House, Liston Road, Marlow SL7 1TJ, Buckinghamshire, une million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles actions par SUOMI MUTUAL LIFE ASSURANCE COMPANY, ayant son siège c/o POHJOLA PROPERTY MANAGEMENT Ltd, Lapinmäentie 1/B1, FIN-00013 Pohjola, Finland.

La somme de soixante-deux millions quatre-vingt mille six cent soixante-dix Euros (€ 62.080.670,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la souscription et de la libération.



(V) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de soixante-deux millions quatre-vingt mille six cent soixante-dix Euros (€ 62.080.670,-) par l'émission d'un total de six millions deux cent huit mille soixante-sept (6.208.067) actions de la Société, pour le porter à un montant total de soixante-deux millions cent onze mille six cent soixante-dix Euros (€ 62.111.670,-). Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 1 er de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«La Société a un capital émis de soixante-deux millions cent onze mille six cent soixante-dix Euros (€ 62.111.670,-) divisé en six millions deux cent onze mille cent soixante-six (6.211.166) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune et une Action de Commandité d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-).»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à EUR 7.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents à la personne comparaissant.

Lecture faite, la personne comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: E. Brauckmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, Relation: LAC/2007/8082. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083876/242/123.

(070092779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007083546/239/12.

(070091953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

S.C.I. Gralo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3258 Bettembourg, 12, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg E 1.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007083548/209/12.

(070091750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Compagnie Financière Sauvignon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 juillet 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007083540/227/12.

(070091763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007083550/212/12.

(070091769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Marie Etoile S.A., Société Anonyme, (anc. Marie Etoile Holding S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.806.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARIE ETOILE S.A., R.C.S Luxembourg Numéro B 50.806 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée sous l'ancienne dénomination MARIE ETOILE HOLDING S.A. par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 343 du 26 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 558 du 6 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Annick Braquet, employée privée, domiciliée professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, domicilié professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent dix euros (EUR 110,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.



Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007. Relation: LAC/2007/15110. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx.

D///

Référence de publication: 2007083895/242/53.

(070092654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

VAM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.143.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VAM ADVISORY S.A. (the «Corporation»), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Luxembourg, on 8th April 2005, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 20nd April 2005 number 355.

The meeting is presided over by Mr Philippe Burgener, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Jean-Florent Richard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Joachim Kuske, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Approve the modification of Article 18 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of July of each year and end on the 30th of June of the following year. The accounting year 2007 having started on 1st January 2007 will end on 30th June 2007.»

2. Approve the modification of Article 8 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read.

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of October at 3.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to change the accounting year of the Corporation.

It is therefore resolved to amend Article 18 of the articles of incorporation so as to read:

« **Art. 18.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of July of each year and end on the 30th of June of the following year. The accounting year 2007 having started on 1st January 2007 will end on 30th June 2007.»



Second resolution

It is resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders.

It is therefore resolved to change article 8 of the articles of incorporation so as to read:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of October at 3.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAM ADVISORY S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 8 avril 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 20 avril 2005 numéro 355.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Burgener, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Florent Richard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joachim Kuske, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.
 - III. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du iour

- 1. Approuver la modification de l'article 18 des statuts de la Société comme suit:
- «L'exercice social de la Société commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante. L'exercice social 2007 ayant débuté le 1 er janvier 2007 se terminera le 30 juin 2007.»
 - 2. Approuver la modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois octobre à 15.30 heures. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend unanimement les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer l'exercice social de la Société.

Il est ainsi décidé de modifier l'article 18 des Statuts comme suit:

« **Art. 18.** L'exercice social de la Société commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante. L'exercice social 2007 ayant débuté le 1 ^{er} janvier 2007 se terminera le 30 juin 2007.»



Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Il est ainsi décidé de modifier l'article 8 des Statuts de la Société comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois [d'octobre à 15.30 heures]. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Burgener, J.-F. Richard, J. Kuske, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13855. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083880/242/115.

(070092775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

F.D.V. S.A., Société Anonyme, (anc. F.D.V. Holding S.A.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 61.340.

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.D.V HOLDING S.A., ayant son siège social au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 61.340, constituée suivant acte reçu le 27 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 26 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés par actes du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 914, du 17 décembre 1998, du 6 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 59, du 2 février 1999, du 8 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 410, du 3 juin 1999, du 23 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 65, du 20 janvier 2000, du 28 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1217, du 17 août 2002, par acte du 9 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1589, du 6 novembre 2002 et pour la dernière fois par acte du 4 novembre 2003, publié au Mémorial C n 1362 du 23 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Le Nenan, employée de banque à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 22.800 (vingt-deux mille huit cents) actions d'une valeur nominale de 50 (cinquante) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon avec effet au 1 ^{er} janvier 2006, du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant le texte décrivant l'objet social dans les statuts par:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de



participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, mobilière ou immobilière, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs relevant de son objet social, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

- 2) Suppression du terme «holding» dans la dénomination de la société et remplacement de celle-ci par F.D.V. S.A.
- 3) Modification afférente des article 1 er et 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée, avec effet au 1 ^{er} janvier 2006, décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le terme «holding» dans la dénomination de la société et de remplacer celle-ci par F.D.V. S.A.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide, avec effet au 1 ^{er} janvier 2006:

- de remplacer l'article premier des statuts déterminant la forme et la dénomination de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er . Forme, Dénomination.

- 1.1. La société anonyme luxembourgeoise régie par les présents statuts est dénommée F.D.V. S.A.»
- de remplacer l'article trois des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. Objet.

- 3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- 3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, mobilière ou immobilière, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs relevant de son objet social, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Le Nenan, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2006, vol. 438, fol. 28, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083842/242/82.

(070092631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 65.881.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la foire, I-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la



Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2007

Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083187/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Beres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel. R.C.S. Luxembourg B 129.680.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Brigitte Jou, employée privée, demeurant à F-57000 Metz, 12, rue du Chanoine Collin, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Franck Soive, employé privé, demeurant à F-57570 Hagen, 12, rue du Hacker,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 16 juillet 2007.

2.- Monsieur Fabio Emili, employé privé, demeurant à L-4383 Ehlerange, 25, cité Op Gewaennchen,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 16 juillet 2007.

3.- Monsieur Pascal Richy, employé privé, demeurant à F-54200 Toul, 6, rue Quiq'en grogne,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 16 juillet 2007.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Laquelle comparante, agissant en ses dites qualités, a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties prénommées vont constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BERES S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et bien immobiliers;
- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;
 - La location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essai et usage promotionnel;
- La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.



La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale représentant tous les actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La ou (les) première (s) personne (s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (pourront) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu du présent article 5 des statuts.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de septembre à 11.00 heures à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.



Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme sui	t:
1. Monsieur Franck Soive, prénommé, Trois cent trente-trois actions	3
2. Monsieur Fabio Emili, prénommé, Trois cent trente-trois actions	3
3. Monsieur Pascal Richy, prénommé, Trois cent trente-quatre actions	4
Total: mille actions	0

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, ès-qualités qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Franck Soive, employé privé, né à Metz (France) le 7 septembre 1965, demeurant à F-57570 Hagen, 12, rue du Hacker.
- b. Monsieur Fabio Emili, employé privé, né à Algrange (France) le 23 septembre 1961, demeurant à L-4383 Ehlerange, 25, cité Op Gewaennchen.
- c. Monsieur Pascal-René Richy, employé privé, né à Nancy (France) le 13 juin 1953, demeurant à F-54200 Toul, 6, rue Quiq'en grogne,

Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Société EURINFOGEST, avec son siège social à F-75001 Paris, 320, rue Saint Honoré (Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 707 261).



Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012, ils sont renouvelables.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateursdélégués de la société:

- a) Monsieur Fabio Emili préqualifié;
- b) Monsieur Franck Soive, préqualifié;

Lesquels pourront engager la Société sous leurs signatures conjointes, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Sixième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante agissant en ses dites qualités connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: B. Jou, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8449. — Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007085321/272/171.

(070094737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

TIAA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.618.900,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.491.

Par résolution signée en date du 1 ^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian B Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083179/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

B.C.C., The Business Concept Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 10, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 129.486.

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Julien Renzaho, indépendant, né à Kigali, (Ruanda), le 25 juin 1978, demeurant à D-76829 Landau, 60, Königstrasse, (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Justin Renzaho, indépendant, demeurant à L-1262 Luxembourg, 10, Sentier de Bricherhof, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.



Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I er .- Objet - Raison sociale - Durée

- **Art.1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de THE BUSINESS CONCEPT COMPANY S.à r.l., en abrégé B.C.C.
 - Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, la promotion et l'organisation d'événements.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- **Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.



- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Julien Renzaho, préqualifié, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1262 Luxembourg, 10, Sentier de Bricherhof.
- 2.- Monsieur Justin Renzaho, indépendant, né à Nyarugenge Kigali, (Ruanda), le 8 mai 1968, demeurant à L-1262 Luxembourg, 10, Sentier de Bricherhof, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnue par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Renzaho, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2007, Relation GRE/2007/2977. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007082872/231/110.

(070091638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Perfas S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.560.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Benoît Van Aerden, demeurant Meerlanlaan, 2, B-2610 Wilrijk, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Madame Monique Hendrickx, demeurant meerlanlaan, 2, B-2610 Wilrijk, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 2007

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Benoît Van Aerden, administrateur-délégué, demeurant Meerlanlaan, 2, B-2610 Wilrijk, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007083186/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

REA Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 958.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.310.

Par résolution signée en date du 1 ^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083180/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

REA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.445.

Par résolution signée en date du 1 ^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083183/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



Fleurs Grenadine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 53, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 96.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083212/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04579. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

La Fayette Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.282.

Par résolution signée en date du 1 ^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian Belliveau, avec adresse au 50, Borrow Street, USA-NY-10014-3740, New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083181/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.697.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Par résolution signée en date du 1 ^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083184/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02929. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.276.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Par résolution signée en date du 1 ^{er} avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian B Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083178/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.



TIAA Lux 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.385.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.493.

Par résolution signée en date du 1 er avril 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Brian B Belliveau, avec adresse au 730, Third Avenue, USA-10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083176/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Wind Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.015.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083230/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05620. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Dominion Capital (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 13.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083289/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070091866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Parfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 5.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007083278/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01844. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck